

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Communautaire s'est réuni le six septembre deux mil dix, à 18 heures, salle de réunion de la Communauté de Communes à Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Messieurs Luc MAUDET, Madame Roselyne BEYAERT vice-présidents ; Madame Oksana ONIS, Messieurs, Edmond REVELLAT, Maurice SIMONNET, et Edouard STANIA Maires ; Mesdames Anne Marie PERARD, Sulianne STANIA, Martine THERY, Messieurs. Eric FONTAINE (suppléant de Marcel LEROY excusé), Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, Michel MARTIN, Alain PUTHOIS, Michel RENAULT et Jérôme VINCENT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Messieurs Jackie DERVOUOT et Bernard THOMAS.

Etaient aussi présents : Madame Josette CLEMENT (déléguée suppléante de Vareilles), Monsieur TISSIER Michel (délégué suppléant de Les Sièges),

Secrétaire de séance : Monsieur Luc MAUDET

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

❖ **Etude complémentaire de l'Atlas des Zones Inondables**

Le président informe le Conseil communautaire du courrier de la Préfecture, reçu en date du 02 août dernier, relatif à l'étude complémentaire de l'Atlas des Zones Inondables de la Vanne (AZI). Cette nouvelle étude appelée ALEAS ne remet pas en cause le droit à bâtir, certaines parcelles affectées d'inconstructibilité dans le précédant ATLAS, comportent des prescriptions de construction pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

❖ **Point sur la collecte des ordures ménagères,**

Les cartons :

La société COVED, en charge de la collecte des ordures ménagères a procédé au contrôle des ordures ménagères lors de collectes. Des notes d'information ont été accolées à chaque poubelle contenant des déchets non-conformes et dès le 8 août, lesdits déchets ne furent plus collectés. Les élus signalent un apport de cartons particulièrement important sur les Points d'Apport Volontaire, par ailleurs l'agent de la déchèterie nous a aussi interpellés sur l'afflux massif de cartons. Le conseil communautaire demande au président de prendre contact avec la société en charge de la reprise des cartons de la déchèterie, pour une éventuelle modification du contrat et d'en étudier le coût.

Le Point d'apport volontaire aux Marchais :

Le président rappelle au conseil communautaire le problème d'emplacement de l'aire de tri des Marchais à Bagneaux, ayant fait l'objet d'un article dans un journal local. Ce hameau ne dispose actuellement que d'un seul conteneur à verre. Deux autres conteneurs (corps creux et journaux), bien qu'achetés, n'ont pu être mis en place. L'espace disponible sur le domaine public de la commune, (pouvant être mis à disposition de la Communauté de Communes) est insuffisant. Il est inconcevable, interdit et dangereux de déposer des conteneurs à même le trottoir. La seule solution consiste en la mise à disposition ou achat d'une parcelle à un particulier. Un appel aux administrés souhaitant céder ou mettre à disposition une telle parcelle est à ce jour sans réponse. Le président rappelle par ailleurs que la commune de Bagneaux dispose d'autres aires de tri et que la déchèterie intercommunale n'est située qu'à quelques kilomètres de ce hameau.

❖ **Convention d'enlèvement et incinération des déchets de soins,**

Le président propose une convention d'enlèvement et incinération des déchets de soins avec S.A.S. Service Action Santé d'Evry. Cette société d'engage à collecter, transporter et éliminer les déchets de soins des particuliers (médicaments et consommables médicaux périmés). Elle fournira le matériel aux normes en vigueur pour cette collecte spécialisée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité donne un avis favorable à ce projet et autorise le président à signer cette convention prévoyant un enlèvement par trimestre, pour un montant 226 € annuel. Contrat conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2010 renouvelable par reconduction expresse ne pouvant pas excéder trois ans.

❖ **Commande de composteurs,**

Suite à la demande d'administrés, une nouvelle distribution de composteurs est prévue. Après consultation, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité le président à acquérir 30 composteurs de 325 litres, pour un montant unitaire de 43.65€ HT. Ceux-ci seront mis à disposition, par convention, avec une caution de 15 € (quinze Euros). Le conseil autorise le président à signer la convention, percevoir ladite caution et à la restituer le cas échéant, si le composteur peut être réutilisé.

❖ **Mise en sécurité de la déchèterie,**

Le président indique que la déchèterie a été de nouveau vandalisée. Par ailleurs, le contrat de reprise des DEEE impose une mise aux normes en terme de sécurité. Le président cède la parole à M. Luc Maudet, ayant réalisé une consultation auprès d'entreprises spécialisées en vidéo-surveillance. Le projet s'élève à environ 1 000€ HT, suivant les options choisies. Par ailleurs, des devis ont été demandés afin d'acquérir d'un conteneur marine d'occasion sécurisés. Il s'agit de conteneurs recyclés d'environ 33m³ qui servent à transporter par la mer toute sorte de marchandise à travers le monde. Des sociétés spécialisées proposent ces produits. Le conseil communautaire à l'unanimité opte pour l'achat d'un conteneur d'occasion pour une enveloppe globale de 2200€ HT, transport compris, et charge le président des démarches relatives à cette acquisition.

❖ **Intercommunalité 2011**

Le président informe que la Commune de Vaumort a, par délibération en date du 30 juillet 2010, souhaité adhérer à la Communauté de Communes de la Vanne. D'autres communes sont susceptibles de solliciter leur adhésion prochainement. Chaque commune devra délibérer à ce sujet. Un modèle de délibération sera envoyé afin que celles-ci soient concordantes.

❖ **Modification du régime indemnitaire**

Après avoir entendu l'exposé du président et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité des membres présents (une abstention : M. Maudet) de modifier le § 2 de la délibération en date du 3 décembre 2009 relative au régime indemnitaire pour le personnel communautaire, de la façon suivante :

❖ **2 - Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) :** objet du décret du 2002-63 du 14 janvier 2002

Agents de catégorie B : Rédacteur Chef : Coefficient multiplicateur d'ajustement fixé quatre fois (4.0 fois) le montant de référence annuel du grade pour chaque agent, prorata temporis. IFTS 3^{ème} Catégorie.

GRADE	INDEMNITE	COEFF	MONTANT TOTAL ANNUEL	BASE connue au 1/10/2010
Rédacteur chef IB>380 12/35 ^{ème}	IFTS	4	1176.44 €	857.82 €

❖ **Remboursement de lunettes**

Le président informe le conseil communautaire que l'agent chargée du remplacement du personnel de la déchèterie a cassé ses lunettes pendant son travail. Il s'avère que l'assurance de la Communauté de communes ne prend pas en charge ce genre d'incident. Le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au remboursement des lunettes sur présentation de la facture acquittée.

❖ **Questions Diverses.**

Aménagement d'espaces publics de loisirs à Bagneaux, Vareilles et les Sièges :

La consultation a été lancée, la parution dans le journal local effectuée, la date limite de réception des offres est fixée au lundi 27 septembre 17h. La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 28 septembre 2010 à 11h à la Mairie de Villeneuve l'Archevêque.

Modifications fiscales :

Le président informe le conseil des différentes modifications en terme de fiscalité tant pour la taxe professionnelle que pour la taxe d'habitation. Il suggère aux élus de lui faire parvenir les taux d'abattement et la valeur locative moyenne pour chacune des communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de reconduire les abattements applicables précédemment tant pour le budget la Communauté de Communes de la Vanne que pour celui de la Z.A.I.

Commission tourisme :

Le président donne la parole à Madame Roselyne BEYAERT, vice présidente chargée du tourisme :

Chemins de randonnées :

Madame BEYAERT signale que des piquets sont à la disposition des communes à la mairie des Sièges pour installer le balisage des chemins de randonnée. Les communes devront se rapprocher du Syndicat d'initiative pour connaître leur numéro de circuit.

Spectacle Yonne en scène pour enfants : le spectacle habituellement prévu au printemps sera reporté à l'automne 2011 afin de permettre aux communes nouvellement adhérentes à la Communauté de Communes d'en bénéficier.

Bibliothèque de Vareilles :

Madame CLEMENT, conseillère municipale de Vareilles, convie l'assistance à se rendre le samedi 9 octobre prochain à 11 heures pour le deuxième anniversaire de la Bibliothèque de la commune de Vareilles.

Demande de La Postolle :

Entretien des aires de tri

Madame Onis, Maire de La Postolle, sollicite l'entretien des aires de tri et de jeux communautaires ; le président confirme qu'ils seront inclus dans le contrat d'entretien prochainement renouvelé.

Projet de travaux : Un projet de réalisation d'un terrain de boules est en cours. Le président demande à la commune de La Postolle de fournir les éléments permettant de lancer la consultation en début d'année prochaine.

Demande de subvention : L'association de protection et de sauvegarde du patrimoine de la Postolle sollicitera une subvention l'an prochain. Le président rappelle que les subventions aux associations sont versées dans le cadre de manifestations culturelles effectivement réalisées et sur présentation du bilan.

Site internet pour la Mairie de Villeneuve l'Archevêque :

Le président informe de l'ouverture du site internet de la Mairie de Villeneuve l'Archevêque : www.villeneuve-larcheveque.fr et invite les conseillers à le consulter.

Par ailleurs, pour la mise à jour du site de la Communauté de Communes, géré par le Syndicat d'Initiative, le Président sollicite des photos et articles récents de chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.